

Règlement intérieur de l'association Culture MécaniC 2

Pour devenir membre de l'association et être bénévole sur La Magnifique Society, il faut :

- Être majeur à la date des premières missions (18 ans révolus)
- Avoir complété l'adhésion
- Avoir versé la cotisation annuelle à l'association Culture mécaniC 2

Une adhésion peut être refusée lors d'un CA. En effet, l'ensemble du bureau de Culture MecaniC 2 **se garde le droit de refuser toute personne ne correspondant pas à ses valeurs.**

RESPECTER LE PROJET CULTURE MECANIC 2 :

Le bénévole de Culture MecaniC 2 s'engage à respecter les valeurs ainsi que le fonctionnement de l'association. Il s'engage à s'impliquer dans les missions qui lui sont confiées, à respecter les horaires convenus et à prévenir, en temps utile, en cas d'impossibilité d'honorer sa mission.

L'association Culture MecaniC 2 se réserve les droits et exclusivités de production et de diffusion de tous projets artistiques et culturels liés à ses membres.

Culture MecaniC 2 peut décider à tout moment de mettre fin à cette collaboration, en cas de non-respect des consignes précisées par l'organisation, de manque de respect vis-à-vis des autres bénévoles ou de quiconque, de toutes fautes mettant en difficulté ou en danger l'organisation de l'association.

RESPECTER LE MATÉRIEL ET LES BIENS CONFIÉS :

Chaque bénévole **s'engage à utiliser avec soin le matériel et les biens qui lui sont confiés**, à les tenir propres, en état de fonctionnement et à informer son/ses responsable(s) en cas de perte ou de détérioration.

OBSERVER UNE ATTITUDE ET UN COMPORTEMENT EXEMPLAIRES :

Afin de garder une image positive de Culture MecaniC 2, chacun accepte de s'impliquer dans ce qu'il donnera et montrera de soi-même. Sourires, convivialité, courtoisie, écoute, **attitudes adaptées** et **respectueuses** sont garants de la notoriété de l'association afin d'honorer les missions qui vous seront confiées dans les meilleures conditions et le respect de chacun. Vous vous engagez donc à être **responsable de votre comportement** et **rester maître de vous-même** pour toutes les missions confiées (politesse, langage adapté). La consommation d'alcool est autorisée (avec modération) **en dehors des heures de mission**. Elle doit rester maîtrisée afin d'éviter toute attitude inappropriée. L'introduction d'alcool au sein d'un établissement et du Parc de Champagne est interdite.

En adhérant à l'association Culture Mecanic 2, je m'engage à respecter ses statuts et son règlement intérieur.